

Limoges, le 15 avril 2020

Mesdames et messieurs les Maires,

Vous avez, en tant que représentant de votre collectivité, fait le choix de commander un certain nombre de masques chirurgicaux et FFP2. Les masques FFP2 sont prioritairement destinés aux personnels soignants des hôpitaux et des EPHAD.

Dans la mesure où vous aurez commandé ce type de masques, je vous invite à les mettre à la disposition de la délégation départementale de l'ARS de la Haute-Vienne qui les distribuera aux personnels médicaux en 1ère ligne pour lutter contre l'épidémie de COVID 19. Je vous propose que vos masques FFP2 mis à la disposition de l'ARS soient compensés nombre pour nombre par des masques chirurgicaux.

La délégation territoriale de l'ARS de la Haute-Vienne reste à votre disposition pour organiser cet échange et est joignable à l'adresse électronique suivante : [ars-dd87-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars-dd87-alerte@ars.sante.fr). Sachant pouvoir compter sur votre engagement sans faille pour nos soignants et notre système de santé, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

Le Préfet de la Haute-Vienne



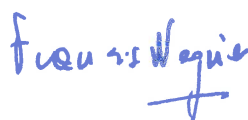
M. Seymour MORSY

Le Président du Conseil  
Départemental



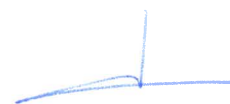
M. Jean-Claude LEBLOIS

Le Directeur Départemental  
de l'ARS



M. François NEGRIER

La Présidente de l'AMF



Mme Isabelle BRIQUET